

Compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2017

Sept présents

Excusée : Evelyne Prêle, pouvoir à Pascal Reynard

Absents : Nadège Cuminatto-Sermadiras, Xavier Dessertine

Approbation à l'unanimité (8 voix pour) du compte-rendu du dernier conseil municipal.

1- COR - Convention pour la numérisation de la carte communale

La COR se propose de récupérer auprès des services de l'Etat la version numérisée de la carte communale et d'en assurer la diffusion sur les différents canaux nécessaires.

Vote à l'unanimité des conseillers pour autoriser le maire à signer une convention tripartite -- commune, DDT (Direction Départementale des Territoires) et COR -- prévoyant la mise en œuvre de cette opération.

2- COR - Subvention auprès du fonds national de prévention de la CNRACL

La COR demande une subvention auprès de la CNRACL (régime de prévention et de retraite) pour mettre en place son service mutualisé d'aide à la prévention.

Vote à l'unanimité pour autoriser la COR à faire cette demande de subvention.

3- Augmentation de la taxe d'aménagement.

Les conseillers ont approuvé à l'unanimité une augmentation de la taxe d'aménagement, qui sera ainsi portée de 2,5% actuellement à 3,5% au 1er janvier 2018.

Le relèvement de cette taxe, payée à la commune lors de la construction d'une maison, est nécessaire pour faire face aux travaux à la charge de la commune pour viabiliser les terrains constructibles, et aux frais d'instruction des dossiers de permis de construire.

4- Forêt communale.

Des coupes sont prévues cette année dans les parcelles 5 et 17, pour environ 460 m³ qui seront mis en vente en juin à "la bloc".

Dans les parcelles 6 et 7, des travaux de dépressage seront réalisés cette année par notre employé communal qui plantera également 1.300 mélèzes dans les trouées de ces parcelles.

Le maire a souligné que les revenus de la forêt, déjà en nette baisse ces dernières années, allaient continuer à diminuer l'an prochain, ce qui pèse sur les finances communales, déjà affectées par une chute des dotations de l'Etat et des diverses subventions.

5- Ancienne cure: point sur les travaux de la commission commerce pour relancer un café-restaurant.

Une architecte a estimé les travaux pour la transformation de l'ancienne cure en restaurant à 452.000 € (TTC), sans les équipements intérieurs et le désamiantage.

Les subventions (de l'Etat) pour ces travaux pourraient atteindre au maximum jusqu'à 130.000 à 140.000 €.

Les travaux de la commission commerce vont se poursuivre mais, en attendant de nouveaux développements, une mise en vente de l'ancienne cure, avec des clauses suspensives obligeant l'acheteur à s'engager dans la création d'un café-restaurant, sera lancée (sites, agences immobilières spécialisées).

Questions diverses

Les travaux de rénovation de l'électricité de l'église sont terminés.

Des courriers seront envoyés aux propriétaires de terrains constructibles afin que ceux-ci soient entretenus.

Le prochain conseil aura lieu le samedi 8 avril à 9 h 30 : vote du budget 2017.